



Arrêté municipal n°2026-118 du 2 octobre 2026

ARRETE DE VOIRIE

OBJET : réglementation de la circulation Rue de Benniget

Le Maire de la commune de SAINT-PABU ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU la demande de Monsieur Christian CROGUENOC en date du 2 octobre 2026 demeurant 49, rue de Benniget – 29830 SAINT-PABU ;

CONSIDERANT que des travaux de vidange de fosse doivent être réalisés 49, rue de Benniget le mercredi 14 octobre 2026 à partir de 8h (pour une durée estimée de 1 heure) ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

La circulation sera interdite au niveau du n°49, rue de Benniget mercredi 14 octobre 2026 à partir de 8h (pour une durée estimée de 1 heure).

La signalisation du chantier sera, selon la situation rencontrée, conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - huitième partie - signalisation temporaire). La mise en œuvre sera réalisée conformément au Guide Technique de Signalisation Temporaire - Manuel du Chef de Chantier. Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans l'analyse ci-dessus de sa demande, à charge par lui de se conformer aux prescriptions de l'arrêté et aux conditions suivantes :

ARTICLE 2 :

1°) l'écoulement des eaux sera assuré pendant les travaux,

2°) le pétitionnaire sera seul responsable des dommages ou accidents dont ces travaux pourront être la cause,

3°) les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 :

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

Elle ne dispense pas le pétitionnaire d'effectuer les autres demandes éventuellement nécessaires (demandes de renseignements sur les réseaux, Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) auprès des concessionnaires de la voie concernée (EDF, GDF, France Télécom, Services des Eaux, etc....)

SAINT-PABU, le 2 octobre 2026

Le Maire,

Pierre-Yves ROUDAUT

